



LA CULTURE À L'HEURE DES ELECTIONS EUROPEENNES

Européennes : demandez le programme !

Intervenants

Karine Gloanec-Maurin, députée européenne, candidate pour le Parti socialiste et Place publique

Jean Jacques Barey, co-animateur de la commission Culture et Europe du Parti communiste français (PCF) et opérateur culturel

Laurence Sailliet, porte-parole des Républicains, candidate pour les Républicains

Marie-Pierre Vedrenne, ancienne directrice de la Maison de l'Europe à Rennes et juriste, candidate pour Renaissance (LREM - MoDem - Agir)

Modératrice

Nora Hamadi, journaliste ARTE France

Nora Hamadi a regretté l'absence d'un représentant des Verts, absent pour problème de « coordination des agendas ». Elle a souligné que le débat précédent avait bien posé les enjeux sur les questions de promotion et de protection de la création et qu'il s'agissait dans celui-ci de savoir comment les partis se positionnaient sur ces questions. Sa première question concernait le bilan de ces cinq dernières années d'un point de vue culturel, et elle a invité Karine Gloanec-Maurin, seule députée sortante, à prendre la parole en premier.

Karine Gloanec-Maurin : Je suis arrivée seulement il y a une année et je ne suis pas à la commission Culture contrairement à mon parcours, je suis à l'Agriculture et au Budget. Ce qu'on peut retenir c'est une grande satisfaction d'être arrivé au bout du chemin sur la directive droit d'auteur qui n'avait pas été revue depuis 2001. Il y a eu une pression extrêmement forte des lobbys, notamment américains, pour faire en sorte que nos collègues se sentent extrêmement culpabilisés sur la liberté d'expression. Tout le monde a respiré aujourd'hui car le frein le plus important au niveau de l'Union européenne, c'est le Conseil européen, il pouvait y avoir encore un blocage. On peut retenir aussi sur 2014-2020, l'augmentation du budget d'Europe Créative, une évolution d'Erasmus vers le secteur culturel qui a été amorcée pendant ce mandat, et enfin l'année du patrimoine culturel qui a été portée en France par le ministère de la Culture mais aussi au niveau européen.

Marie-Pierre Vedrenne : Je m'inscris dans ces avancées qui ont été portées. En tant que directrice de la maison de l'Europe de Rennes, j'ai œuvré à mettre en lien les citoyens et à les rapprocher de l'Europe. La culture, c'est ce facteur, ce socle commun qui nous permet de nous rassembler plutôt que de nous diviser. C'est important de se saisir de ce sujet mais pour cela il faut que le parlement européen soit garant de notre diversité culturelle. Or nous savons que malheureusement, c'est une compétence des Etats membres. Il faut que la compétence soit au bon échelon : au niveau local parfois car la culture est un facteur d'attractivité, au niveau national car les états ont leur rôle à jouer, mais c'est le Parlement européen qui peut défendre le droit des auteurs et des créateurs.

Laurence Sailliet : Je pense qu'on peut saluer la proposition de hausse de 30 % du budget d'Europe Créative et la France pourrait d'ailleurs s'en inspirer parce qu'on voit d'année en année le budget de la culture qui baisse et c'est vraiment une faute. Je voudrais aussi saluer la création d'un catalogue des films européens répertoriés sur une seule plateforme. La version beta s'est fait en 8 mois, ce qui signifie que l'Europe peut être active et réactive.

Jean-Jacques Barey : On parle beaucoup de numérique mais la culture en Europe ce n'est pas seulement le numérique. Ce sont des écrivains, des théâtres, des chorégraphes, des musiciens qui n'exercent pas toujours dans le domaine de la musique enregistrée. Il y a des questions de circulation, de circulabilité. J'ai envie de remonter un peu au-delà de cinq ans. Au début du siècle Google existait depuis trois ans, c'était un sympathique et efficace moteur de recherche et on l'aimait bien à l'époque. Amazon était un libraire en ligne qui perdait de l'argent. Facebook n'existait pas encore. Apple n'arrivait pas à sortir de son marché de niche et il perdait beaucoup d'argent. Quant à Microsoft, il avait déjà loupé la marche du Web. Ils se sont bien rattrapés et qu'est-ce qu'il s'est passé pendant ce temps-là en Europe pour proposer une offre numérique ?

Nora Hamidi : En 2013, l'ouverture des négociations avec les Etats-Unis sur le TAFTA (*Transatlantic Free Trade Agreement*) avait conduit à une bataille sur l'exception culturelle. Aujourd'hui le TAFTA est potentiellement de retour. Le Président de la République a fait savoir qu'il ne voulait pas du TAFTA si les accords de Paris n'étaient pas signés. Mais c'est un vote à la majorité qualifiée et à ce jour Emmanuel Macron n'a pas tenté de réunir une coalition pour le rejet de ce mandat de négociation. Donc ce sera adopté, on n'en doute guère. Est-ce que l'exception culturelle devrait être intégrée à tous les mandats de négociation ?

Laurence Sailliet : Je vais vous dire oui et absolument oui. Nous de manière générale, nous n'avons pas de position de principe pour les traités de libre accord. Certains sont intéressants et on les a votés, et il y en a d'autres dont on ne veut pas comme le Mercosur. Mais nous nous engageons pour préserver cette exception culturelle dans tous les projets d'accords à venir. Il faudra être fermes, unis et solidaires au-delà des clivages politiques et de ce qui peut parfois nous séparer sur d'autres sujets parce que si on laisse passer ça ce sera vraiment très grave.

Marie-Pierre Vedrenne : Pour la définition d'un mandat au sein du Conseil, c'est effectivement à la majorité qualifiée mais il y a trois domaines et notamment les services audiovisuels pour lesquels l'unanimité est requise. Et là la France a toujours prôné l'exception culturelle et nous veillerons toujours à le faire. Il faut bien être clair sur la différenciation entre le mandat que les Etats membres donnent à la Commission européenne et qui est à la majorité qualifiée et l'audiovisuel sur lequel nous pouvons poser l'exception culturelle, dès que nous estimons qu'il y a une atteinte à la diversité culturelle et linguistique. La France a toujours été très claire à ce sujet et sur la liste Renaissance nous sommes également très clairs.

Nora Hamidi : Est-ce que vous pouvez imaginer qu'il y ait une forme de coalition sur ce sujet ? En 2013, la France n'était pas très écoutée et cela avait été difficile.

Marie-Pierre Vedrenne : Le Président Macron assume d'être en minorité pour agir.

Karine Gloanec-Maurin : En 2013, l'exception culturelle a été vraiment portée par la France. C'est notre victoire. Aujourd'hui l'influence française s'est beaucoup amoindrie et nous avons un travail très important à mener pour que cette dimension culturelle ne relève pas seulement de notre histoire mais soit portée sur l'avenir.

On parle beaucoup du numérique, comme l'a souligné Jean-Jacques Barey, et c'est normal. L'Union européenne a été forgée sur une structure économique et de marché, et elle a trouvé comme point d'entrée pour parler culture : la régulation. Mais les débats qu'on peut avoir sur les prochains accords commerciaux ne doivent pas seulement être économiques et de régulation. J'ai entendu avec beaucoup de bonheur des intervenants qui ont parlé de notre histoire culturelle européenne que nous devons porter. Je cite souvent une grande européenne qui est Catherine Lalumière, qui est à la tête de la

Maison de l'Europe de Paris et qui ne parle pas seulement des institutions. Elle dit « *l'Europe c'est cette petite pointe d'Asie qui vient se jeter dans les mers occidentales* ». C'est une belle manière de parler d'Europe. Tout d'un coup on voit des paysages, des peuples, une diversité de citoyens européens.

Jean Jacques Barey : Sur l'exception culturelle, il y a un consensus autour de cette table, un socle solide au niveau des politiques culturelles en matière d'affirmation « des droits de la culture », comme aurait notre ami Jack Ralite. Si la question de l'exception culturelle est devenue un outil majeur en France et en Europe mais aussi dans les négociations internationales, c'est aussi à ces politiques qu'on le doit. Dans les négociations entre les Etats-Unis, le Canada et le Mexique, le principe de l'exception culturelle a été imposé grâce à la ténacité du gouvernement canadien.

Nora Hamidi : Si vous avez un groupe pléthorique avec la gauche radicale européenne, comment faire pour avoir une coalition autour de la question d'exception culturelle, qui est plutôt une question française et francophone ?

Jean Jacques Barey : Il faut faire attention à la confusion entre l'exception culturelle, « exemption » en anglais, et la prétendue « exception culturelle française » qui est une belle invention de la langue de bois hexagonale pour désigner tout au plus les caractéristiques des politiques culturelles françaises. Quant au débat exception culturelle /diversité culturelle, un grand progrès a été accompli en 2005 avec la convention UNESCO, car la diversité culturelle est devenue au même titre que l'exception culturelle dans nos contrées un objet juridique, une force de droit. Il en est de la diversité culturelle comme de la biodiversité. C'est un patrimoine à préserver. Et l'exception culturelle est un outil majeur dans les négociations internationales.

Nora Hamadi: Faut-il réguler les GAFAM au même titre que les médias audiovisuels. Faut-il un CSA européen pour que cette régulation soit au même niveau ?

Laurence Sailliet : Il faut réguler, oui, il faut responsabiliser les plateformes au même titre que les chaînes de télévision. On l'a vu pour les contenus terroristes, qui désormais disparaissent au bout d'une heure. Quand on voit les dérives aujourd'hui sur tous les sujets, avec chaque jour un mini scandale ou des difficultés liés à la diffusion de contenus qui ne devraient pas exister.

Marie-Pierre Vedrenne : La régulation est nécessaire sinon on ne réussira pas à développer et favoriser la création. Ce qui est à souligner dans cette directive avec les plateformes commerciales visées, il y a une vraie adaptabilité. Il ne s'agit pas de freiner le numérique. La position de l'Union européenne c'est de ne freiner aucun secteur mais d'encourager à la création. On l'a bien vu tout au long de cette journée s'il n'y a pas de création, il n'y aura rien d'autre derrière.

Nora Hamidi : On est plutôt dans la problématique inverse où ces plateformes assèchent la création. Sur Spotify, avec 1 million d'écoute, on en est à une rémunération de 1500 €.

Marie-Pierre Vedrenne : On a aussi une vraie responsabilité vis-à-vis du consommateur final. Artistes, auteurs, créateurs, nous élus, mais aussi les médias, devons faire entendre le vrai prix de la création et la nécessaire redistribution de la richesse. On a un manque de conscience de la réalité du travail des créateurs. Dans ma famille, certains ne comprennent pas qu'il y ait des articles payants. Je prends le temps d'expliquer que derrière il y a un vrai travail d'information, un vrai travail pour lutter contre les fake news, et que ce travail doit être rétribué.

Karine Gloanec-Maurin : Les fake news ont vraiment atteint la jeune génération. Je rencontre beaucoup de lycéens dans le cadre de mon mandat. Ils s'interrogent sur la directive Droit d'auteur parce qu'ils ont intégré l'idée qu'on était des méchants censeurs de l'expression artistique et de l'accès à la création. Il faut leur expliquer qu'on responsabilise d'abord les plateformes qui ne sont plus seulement des transmetteurs de contenus mais des éditeurs et qu'ils ont la responsabilité de payer ce qui les fait vivre : la création, les articles de presse, la littérature. Ce que fait l'Union européenne, c'est

tout simplement dire que tout travail mérite salaire. Il y a des créateurs sur ce continent qui créent et des utilisateurs qui ne voulaient pas payer la matière première qui les fait vivre.

Laurence Sailliet (*amenée à conclure car elle doit partir avant la fin du débat*) : Je voulais ajouter qu'il faut s'assurer que les nouvelles règles soient transposées rapidement sur le droit d'auteur et l'audiovisuel. L'Europe est souvent pionnière de choses formidables et derrière les pays eux-mêmes ne font pas le travail nécessaire. Entre le moment où les choses sont votées au niveau européen et celui où on peut les mettre en application, il y a un décalage. Nous sommes aussi pour actualiser la directive e-commerce et dans le domaine du numérique il faut vraiment se poser la question de la vitesse des transpositions. Il faut aller vite au niveau européen et il faut aller vite ensuite au sein même des pays. Avant de partir, je voulais aussi vous inviter à aller consulter notre programme sur notre site. À droite nous parlons souvent moins fort de culture et on a parfois l'impression que ça appartient à la gauche mais ce n'est pas la vérité. Je voudrais vous présenter deux propositions très rapidement. La première est d'instaurer le 1 % culture européenne, c'est-à-dire faire passer le budget de la politique culturelle de 0,15 à 1 % car nous pensons que c'est très important de préserver notre patrimoine. La deuxième est de créer un grand musée de l'histoire et de la civilisation européenne à Strasbourg et de développer des antennes dans chaque capitale de l'Union européenne.

Nora Hamidi : Comment réguler d'un côté pour ne pas assécher la création, voire, est-ce que vous souhaiteriez que les GAFAM financent un fond d'aide à la création, au même titre que les pollueurs-payeurs ?

Jean Jacques Barey : Je ne parlerais pas en terme de pollueur-payeur parce qu'après tout les GAFAM remplissent un certain nombre de services. Qu'est-ce qui a empêché de créer les forces vives des pays européens de créer un moteur de recherche alternatif ? On a laissé passer tellement d'occasions...

Dès 2012, le front de gauche avait fait des propositions dans un petit bouquin qui s'appelait *Quelle humanité voulons-nous être ?*. Dans le chapitre sur le numérique et la culture, on avait lancé l'idée d'une plateforme publique de toutes les œuvres qui souhaitent s'y mettre pour s'y faire rémunérer comme elles l'entendent. Deezer et Spotify se sont engouffrés dans la brèche mais cela aurait pu être à l'initiative de la puissance publique comme elle a été à l'initiative du dépôt légal à la BNF.

Nora Hamidi : Est-ce que selon vous il faudrait un Netflix à l'européenne qui soit une émanation de l'audiovisuel public ?

Jean Jacques Barey : Je ne dirais pas un mais plusieurs. Il s'agit de faire jouer la pluralité. En 2012 quand on avait évoqué une grande plateforme de téléchargement, on nous avait objecté à juste titre que les problèmes du cinéma et de la télévision n'étaient pas les mêmes que ceux de la musique et qu'il fallait être beaucoup plus fin. Il faut travailler cette question à l'échelon français mais aussi à l'échelon européen.

Marie-Pierre Vedrenne : Oui porter un Netflix européen nous paraît important, d'autant qu'il y a aussi des investissements chinois désormais. La culture c'est notre socle commun mais c'est aussi 4,2 % du PIB européen. C'est un vrai facteur de croissance et ça nous permet d'avoir une importance sur la scène internationale.

Nora Hamidi : Comment faire pour la transparence et que les algorithmes ne nous proposent pas les mêmes éternels blockbusters ?

Karine Gloanec-Maurin : L'Union européenne a déjà travaillé dans le mandat précédent sur un dispositif qui s'appelle le RGPD, pour Règlement général sur la protection des données, et qui permet justement de freiner le système des algorithmes. Concernant le budget européen, le petit 1% évoqué précédemment (Cf intervention de Jean-Louis Bourlanges), c'est ridicule. C'est un café par jour et par citoyen européen. On demande 1,3%, ce qui n'est pas utopique, car dans les années 80/90, avant les

grandes crises financières, le budget de l'Union européenne a atteint 1,27 %. Mais pour cela, il faut arrêter d'être sous la pression du plafond de 3% de déficit public et axer sur la création de ressources propres.

La directive est importante pour les artistes mais elle est aussi essentielle dans le message envoyé par l'Europe aux GAFAM et je pense que cela va aider tous les corps de métier qui sont « ubérisables » au niveau européen. Pour aider la création à l'avenir, je voudrais évoquer deux choses : Invest EU, qui est la suite du plan Juncker et qui comprend un investissement possible pour le secteur culturel, ce qui n'existait pas avant et Horizon Europe, qui est un programme de recherche et d'innovation et qui comprend également une enveloppe pour la culture.

Jean Jacques Barey : Je voudrais faire un petit retour sur la directive car plusieurs députés avec qui je partage beaucoup ne l'ont pas votée, je pense notamment à mon amie Marie-Christine Vergiat. Je pense aussi aux syndicats de journalistes qui ont dénoncé le fait que le partage de la valeur entre éditeurs et journalistes n'était absolument jamais évoqué. On va se retrouver face aux mêmes problèmes qu'avec les droits voisins existants dans la loi française, qui sont gérés par l'Adami et la Spedidam d'un côté et les sociétés de producteurs de l'autre. Comment va se passer le partage de la valeur ? Cela va être un bras de fer. Est-ce que la directive, comme certains amendements se proposaient de l'envisager, n'aurait pas pu au moins donner des indications sur le partage des ayants droits ?

Nora Hamidi : Comment favoriser la circulation des œuvres et des artistes au sein de l'Union européenne ? François Missonnier qui a créé le festival Europavox disait : « *ce qui nous a permis d'exister c'est Shengen* ».

Marie-Pierre Vedrenne : On a évoqué Erasmus, et effectivement la mobilité c'est le meilleur des succès. Je viens de Rennes et on accueille des artistes européens à Rennes et c'est un véritable plaisir. On partage nos visions, nos projets, et on se rend compte de notre diversité, de nos ambitions mais avec un seul et même objectif. La mobilité des artistes est à encourager, il faut l'aider financièrement, c'est évident. On aura des batailles à livrer sur le cadre financier pluriannuel pour trouver des ressources propres et ne pas dépendre du bon vouloir des Etats membres ainsi que des prix européens à porter, à soutenir et à relayer.

Nora Hamidi : Et peut-être quelque chose du média culturel transnational à imaginer ?

Karine Gloanec-Maurin : Je salue le travail d'ARTE, j'y fais souvent référence, et je vous invite à avoir tous l'application sur votre téléphone. Il y aurait un média plus utilisé par les citoyens européens ce serait formidable. Sur Erasmus et Erasmus+, l'évolution est que ce soit de plus en plus ouvert. C'est désormais accessible aux jeunes dans le cadre d'actions culturelles. Dans ma circonscription, un jeune metteur en scène dans le Cantal accueille ainsi chaque été des jeunes artistes européens avec le programme Erasmus+. Erasmus évolue aussi vers le secteur professionnel de la culture et un rapport de l'IGAC devrait permettre d'accompagner cette évolution. Sur le programme Europe Creative, avec Catherine Trautmann, qui est au conseil d'orientation du programme, nous avons émis l'idée qu'Europe Creative soit accessible à des petits porteurs de projets pour que les citoyens se sentent concernés. Nous avons en effet besoin de reconquérir le désir d'Europe, et il faut sans doute qu'on ait un discours plus concret, plus amoureux, plus romantique. Faire passer ce message que l'Europe c'est nous tous !

Jean Jacques Barey : Aujourd'hui, le problème c'est la circulation des œuvres des arts et des artistes en Europe, mais c'est aussi la circulation des œuvres, des arts et des artistes dans le monde. Il y a des artistes qui sont interdits de séjour en Europe, et je ne parle même pas de ceux qui se sont noyés dans la Méditerranée. Je vous renvoie à la plateforme Zone franche, un réseau d'artistes français qui fait un boulot formidable pour l'accueil des équipes et des artistes dans le domaine de la musique. Il y a aussi la question de la disparité entre les statuts des différents travailleurs du spectacle. En France, il y a deux sortes d'artistes : les artistes interprètes qui comme les techniciens du spectacle bénéficient de la présomption de salariat, mais ce n'est pas le cas partout en Europe, et les auteurs qui vivent du droit

d'auteur, qui ont un statut précaire et fragile mais sont protégés par la législation du droit d'auteur. Quand on parle du statut de l'artiste, de quels artistes parlons nous ? J'ai l'impression que le statut de l'artiste est une licorne qui permet d'éviter d'aborder les vraies questions.

Débat avec la salle

Trois questions ont été posées. Chacun des trois intervenants encore présents ont répondu en une intervention.

Philippe Luciat-Labry, responsable de la Commission Europe du Syndeac : Je n'ai pas entendu une seule fois le mot « interculturalité ». Or Pierre Moscovici a parlé des populismes et du risque de voir l'Europe dériver vers la guerre, et il me semble que la culture est un facteur de cohésion et de rapprochement des peuples.

Jimmy Schuman, comédien, membre de la délégation générale du Syndicat français des artistes interprètes : Est-ce que la directive Services sera révisée afin que la culture et le spectacle vivant soient exclus comme l'audiovisuel ?

Claude Michel, ancien de la Coalition et de GGT Spectacle : les traités européens ont été peu évoqués or dans les traités actuels, la diversité culturelle existe, elle est proclamée mais secondaire par rapport à d'autres règles qui sont des règles de marché. J'en veux pour preuve que toutes les aides à la culture sont considérées comme des aides d'État, des aides tolérées et autorisées, ce qui est complètement contradictoire avec la Convention UNESCO de 2005 qui dit que l'État et les regroupements d'État comme l'Union européenne ont le droit de mettre en place des politiques culturelles. On ne va pas pouvoir sans arrêt refaire ce qu'on a fait en 2013 et se bagarrer en permanence à rebours des traités. Si on ne modifie pas un tant soit peu les traités, on va finir par perdre une bataille. Estimez-vous qu'il faut changer les traités ?

Marie-Pierre Vedrenne : Sur l'interculturalité, on s'est effectivement plus focalisé sur la culture européenne et moins sur son rôle fondamental vis à vis du reste du monde, mais je pense qu'on sera tous d'accord pour dire qu'il faut la favoriser et que cela doit être un axe de travail. Sur une révision de la directive Services, je ne pense pas que ce soit à l'ordre du jour du Parlement européen, mais il faut être vigilant sur les secteurs d'exclusion. Sur les traités, je pense qu'on peut avancer dans le cadre des traités actuels sur de nombreux sujets. Changer les traités est toujours très compliqué parce que cela doit être ratifié par l'ensemble des Etats membres de l'Union européenne et on a vu les difficultés en 2005 en France avec le Traité de Lisbonne.

Karine Gloanec-Maurin : Sur l'interculturalité, nous avons besoin aussi de renouer avec la diversité culturelle de notre territoire et d'axer le travail autour des citoyens. Il y a un outil formidable de soutien à l'interculturalité : ce sont tous les jumelages qui existent au niveau européen. Parce qu'on peut en parler des jours et des jours mais si on n'a pas un outil qui favorise la rencontre des gens entre eux, à quoi sert la culture au niveau européen ? L'angoisse qu'on peut avoir sur le prochain Parlement et les années à venir, c'est effectivement une montée nationaliste qui va à l'encontre de l'idée d'interculturalité.

Sur les traités je dirais qu'ils sont adaptables. Maastricht a fait entrer en effet la diversité et l'éducation alors que cela n'existait pas auparavant et on peut faire entrer d'autres choses dans les traités actuels et notamment le Traité de Lisbonne, qui n'est que la mauvaise partie du Traité constitutionnel. Au moins le Traité constitutionnel avait l'avantage de vouloir faire évoluer la question de la gouvernance, de l'unanimité. Sur la directive Services, je copréside un intergroupe sur les services publics et les biens communs et on a beaucoup travaillé sur de nombreux sujets qui concernent le service public. C'est une thématique douloureuse au niveau européen, il faut avancer à petits pas mais il ne faut pas renoncer. La notion de service public est la notion d'intérêt général, il faut le porter et l'associer à la notion de bien commun et replacer le secteur culturel dans le service général.

Jean Jacques Barey : On n'a pas parlé d'interculturalité parce que c'est complètement contradictoire avec les institutions européennes, d'abord parce que la culture est l'apanage des Etats et qu'il n'y a de politique culturelle européenne que par défaut. Dans les arts vivants, les acteurs, les citoyens n'ont pas attendu après les pouvoirs publics pour pratiquer l'interculturalité. Sur les traités actuels, ils sont de

toutes façons illégitimes. Le Traité constitutionnel européen est parti aux oubliettes de l'histoire avec le vote de la France et des Pays-Bas et il est rentré par la fenêtre via le Traité de Lisbonne. L'avenir ne peut passer que pour une révision de tous les traités et par la désobéissance aux traités à chaque fois qu'une fenêtre s'ouvre.

Synthèse : Béatrice de Mondenard